

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2023/049

Membres en exercice : 27

Membres présents : 21

Membres absents : 6

Dont membres représentés : 4

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Karine CAROLA, Laurent FOURMOND, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Catherine MIFFRE, Françoise CAMPREDON, Yannick COSTA, Laurence BARBERA, Joël PACULL, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Marc BILLES, Nicolas OLIVE, Carine DEVOYON, Jean-Pascal GARDELLE, Christian FALZON.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Chrystelle LEBOEUF (pouvoir à Nathalie PIQUE), Pascale PUY (pouvoir à Liliane HOSTALLIER-SARDA), Pascal-Henri BASSET (pouvoir à Joël PACULL), Xavier ROCA (pouvoir à Christian FALZON).

Absents excusés : Bertille MARTY, Evelyne SARRAZIN.

Secrétaire de séance : Liliane HOSTALLIER-SARDA

Date de la convocation : 05/04/2023

SALLE POLYVALENTE D'ACTIVITES JEUNESSE (PERI ET EXTRA-SCOLAIRE) ÉQUIPÉE D'UNE TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE & CITY-STADE - ADOPTION DE L'OPERATION ET DES MODALITES DE FINANCEMENT

M. le Maire rappelle le projet de salle polyvalente d'activités jeunesse (péri et extra-scolaire) équipée d'une toiture photovoltaïque & city-stade. Ce projet s'inscrit dans le renforcement des équipements du complexe scolaire, périscolaire et extra-scolaire en lien avec la croissance démographique du village.

Les travaux vont consister en la création d'une salle polyvalente d'environ 375m², de sanitaires (32m²), de locaux de stockage (environ 15m²), d'un bureau (13m²) et d'une mezzanine en sous-pente (environ 60m²), le tout équipé d'une toiture photovoltaïque de 100kWc environ.

Les extérieurs seront aménagés en city stade au Sud de la salle, les 2 structures étant séparées par un chemin reliant les écoles à la cantine. L'ensemble sera arboré et engazonné.

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une aide financière de l'Etat pour ce projet a été sollicitée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023.

Il donne lecture du programme détaillé des travaux et précise que le coût estimatif de cette opération s'élève à la somme de 699 486,39 € HT.

Il demande à l'assemblée de délibérer sur cette opération et ses modalités de financement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **ADOPTE** l'opération de salle polyvalente d'activités jeunesse (péri et extra-scolaire) équipée d'une toiture photovoltaïque & city-stade telle que présentée ;

► **APPROUVE** le plan de financement ci-après :

Plan financement DETR 2023 - SALLE POLYVALENTE D'ACTIVITES JEUNESSE (PERI ET EXTRA-SCOLAIRE) ÉQUIPÉE D'UNE TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE & CITY-STADE

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Bâtiment	391 651,94 €	Participation CAF (environ 32%)	224 000,00 €
Photovoltaïque	100 383,04 €	Participation sollicitée Etat DETR 2023 (env. 48%)	335 589,11 €
VRD, Aménagements extérieurs	72 905,00 €		
City-Stade	72 000,00 €		
Honoraires (SPS, CT, études de sol...)	14 556,00 €		
Maîtrise d'œuvre	47 990,41 €	Autofinancement commune (20%)	139 897,28 €
TOTAL	699 486,39 €	TOTAL	699 486,39 €

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.